

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 5 juin 2026 – 19h30
Salle Communale

Date de convocation : **le 29 mai 2026**

Madame Magali CABARROU, présidente de séance, ouvre la séance à 19h30 et propose à l'assemblée de désigner Cyril NOYES en qualité de secrétaire de séance.

Cyril NOYES désigné secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents en début de séance : Magali CABARROU, Raymond PROT, Emile GALBANI, Karine CARBONNAUX, Benjamin DUMAS, Sophie HIMEUR, Rémi LIVOLSI, Nelly PAYRÉ, Jean-Guy FAVARO, Delphine BANIÈRES, Cyril NOYES, David LECLERC

Absents excusés ayant donné procuration : 6

Arnaud HUMBERT-DROZ donne procuration à Magali CABARROU
Isabelle LEFEBVRE donne procuration à Karine CARBONNAUX
Philippe VALENTIN donne procuration à Jean-Guy FAVARO
Amandine LESOILLE donne procuration à Nelly PAYRE
Juliette EYQUEM donne procuration à Delphine BANIERES
Samir KIREDD donne procuration à Emile GALBANI

Absents excusés : Christèle LEHOGUAIS

Absents non excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Rappel : Le quorum doit être atteint au moment « de la mise en discussion » de chacun des points de l'ordre du jour et lorsque la majorité des membres présents physiquement est réunie lors de la séance.

Effectif légal : **19**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Nombre de conseillers municipaux présents au Conseil **en début de séance** : **12**

Procurations **en début de séance** : **6**

Magali CABARROU, indique que chaque conseiller a reçu par courriel le 3 juin 2026, le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2026 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Ordre du jour du conseil municipal

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au collège sénatorial en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au collège sénatorial en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Nelly PAYRE
- Rémi LIVOLSI
- Jean-Guy FAVARO
- Raymond PROT

En application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil municipal de Montlaur doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire soit une liste incomplète.

La liste de candidat aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Magali CABARROU constate que 1 liste de candidats a été déposée et enregistrée « Montlaur un avenir commun » qui est composée par Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Arnaud HUMBERT-DROZ, Mme Magali CABARROU, M. Houssouon GALBANI, Mme Delphine BANIERES, M. Benjamin DUMAS, Mme Nelly PAYRE

Magali CABARROU invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a fait constater au président du bureau qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié.

Proclamation du résultat de l'élection :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote = 0

Nombre de votants = 18

Nombre de suffrages déclarés nuls = 0

Nombre de suffrages déclarés blancs = 0

Nombre des suffrages exprimés = 18

La liste « Montlaur un avenir commun » a obtenu 18 voix, Magali CABARROU proclame les résultats définitifs :

- 5 sièges de délégués pourvus
- 2 sièges de délégués supplémentaires pourvus

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	12
Procuration	6
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Magali CABARROU clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et déclare la séance levée à 19h43

Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 5 juin 2026

N°45-2026 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au collège sénatorial en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Délibérations du certifiées exécutoires par le maire compte tenu de leurs transmissions en préfecture et de leurs publications le 8 juin 2026.

Cyril NOYES
Secrétaire de séance

Magali CABARROU
Adjointe déléguée